

MAIRIE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
Arrêté n° 2016 - 629

**ARRETE RELATIF A LA CAPTURE, LA STERILISATION ET
L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

Le Maire de la commune de Sévérac d'Aveyron

Vu le Code General des Collectivités Territorial et notamment ses articles L.2122-24, L.2212-1, L.2212-2 et L2213-1,

Vu l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le Code de la Santé publique,

Vu la loi n°99-5 du 06 janvier 1999,

Vu l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000,

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant la prolifération des chats errants sur la commune de Sévérac d'Aveyron et notamment dans la commune annexe de Sévérac le château en particulier dans le quartier Gare et dans le quartier Château,

Considérant le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

Considérant le caractère urgent de la situation suite à de nombreuses doléances des riverains, commerçants et particuliers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.

ARTICLE 2 : il est prévu une opération de capture en période automnale, hivernale et printanière dans tous les lieux publics de la commune par renouvellement tacite. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

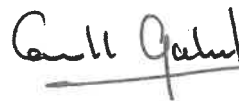
ARTICLE 3 : l'identification de ces chats sera réalisée au nom de la commune par un signe distinctif, réalisé par le cabinet vétérinaire.

ARTICLE 4 : la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations animales sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de Mairie, le Directeur des Services Techniques, le Gard-champêtre Chef et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sévérac d'Aveyron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera affichée à la mairie et transmise à Monsieur le Sous Préfet au titre du contrôle de légalité

Fait à Sévérac d'Aveyron, le 08 décembre 2016

Le Maire
Camille GALIBERT



Après dépôt en Sous-préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-200055424-20161208-2016629-AR
Reçu le 13/12/2016